



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

| | |
|---|--|
| <p>Direction Générale de l'Administration</p> <p>Sous-direction des Systèmes d'Information</p> <p>Bureau : Mission du Schéma Directeur National des Systèmes d'Information</p> <p>Adresse : 78, rue de Varenne 75349 PARIS</p> <p>Suivi par : Rémi LAFOREST</p> <p>Tél : 01.49.55.80.00 Fax : 01.49.55.40.85 Réf. Interne : RL-NS_OSSERVEURLOCAUX2 Réf. Classement :</p> | <p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGA/SDSI/N2003-1294</p> <p>Date : 29 SEPTEMBRE 2003</p> |
|---|--|


Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

Annule et remplace :

Date limite de réponse :

à

 Nombre d'annexes :

Objet : Evolution du système d'exploitation des serveurs locaux.

Bases juridiques :

Résumé : Inscription au schéma directeur national des systèmes d'information de Linux en tant que système d'exploitation des serveurs locaux.

MOTS-CLES : OS serveurs – Linux.

| Destinataires | |
|--|--|
| <p>Pour exécution :</p> <p>Directeurs régionaux de l'agriculture et de la Forêt Directeurs départementaux de l'agriculture et de la Forêt Directeurs départementaux des services vétérinaires Directions d'administration centrale Le Chef du service de la communication La Chef du service des affaires juridiques</p> | <p>Pour information :</p> <p>Monsieur le Directeur de l'ADAE</p> |

Le schéma directeur national des systèmes d'information préconisait jusqu'à ce jour, l'utilisation des logiciels Novell Netware et Windows NT 4 server en système d'exploitation (OS) des serveurs locaux. Un serveur local est destiné à assurer au sein d'un service utilisateur diverses fonctionnalités : authentification des utilisateurs sur le réseau, partage et sauvegarde des fichiers, sauvegardes, impression en réseau, mise en œuvre d'un intranet... L'évolution dont il est fait état ne concerne que l'OS des serveurs locaux et en aucun cas le poste de travail de l'utilisateur.

La DGA / SDSI a conduit en 2003 une étude afin d'évaluer la possibilité d'inscrire Linux au schéma directeur national des systèmes d'information. La mise en œuvre des outils dits « libres d'utilisation » et reposant sur des standards ouverts constituent en effet une stratégie que la DGA / SDSI souhaite développer dès lors que cela est possible sur un plan fonctionnel et qui s'inscrit dans l'esprit des travaux interministériels conduits sur ces sujets.

Dans ce contexte l'étude a permis de montrer que l'introduction de l'OS Linux en remplacement de ceux existants apporterait le même niveau de fonctionnalités aux services. Les conclusions du groupe de travail indiquent également que l'introduction de l'OS Linux au schéma directeur doit être accompagnée de mesures spécifiques destinées à faciliter la migration des serveurs existants (récupération des informations existantes, assistance technique lors du basculement), l'assistance et la formation des administrateurs en charge de l'exploitation.

En 2004, la DGA / SDSI intégrera au sein d'une distribution personnalisée un ensemble d'outils facilitant l'installation d'un serveur linux et son utilisation dans les meilleures conditions possibles. L'utilisation des OS Windows 2000 server et Novell Netware ne sera acceptée que pour les applications qui ne fonctionnent pas sous Linux. En tout état de cause, l'installation doit se réaliser sans l'ADS (Annuaire propre à Windows 2000 server).

Le remplacement de l'OS des serveurs existants par Linux sera progressif et réalisé à l'occasion :

- d'achats de nouveaux serveurs ;
- du renouvellement ou de l'extension des serveurs existants ;
- ou selon tout autre opportunité à l'appréciation des services,

et dès lors que la version personnalisée qui sera élaborée par le MAAPAR sera disponible.

La commission des systèmes d'information pour la société de l'information a été consultée le 16 septembre 2003 et a rendu un avis favorable.

Le chargé de la sous-direction
des systèmes d'information

Olivier MORZELLE